

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### GYEON Q<sup>2</sup>M Scents - Light Blue

Date de révision: 10.05.2024

Code du produit: GM0065

Page 1 de 15

#### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

##### 1.1. Identificateur de produit

GYEON Q<sup>2</sup>M Scents - Light Blue

UFI: 0H77-DJMV-212P-TVMK

##### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

###### Utilisation de la substance/du mélange

Passionnés et professionnels (utilisateurs finaux)

###### Utilisations déconseillées

Toute utilisation non conforme.

##### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

###### Fabricant

Société: Gyeon Technology  
Rue: 1405-538, 212, Gasan digital 1-ro  
Lieu: Geumcheon-gu, Seoul, Korea  
Téléphone: +82-10-4339-3599  
Interlocuteur: Robert Gyeon  
E-mail: sales@gyeon.co

###### Fournisseur

Société: WAX-IT bv  
Rue: Westerring 27 i  
Lieu: B-9700 Oudenaarde  
Téléphone: +32 055860050  
E-mail: info@gyeonquartz.be

##### 1.4. Numéro d'appel d'urgence: Centre antipoisons: 070 245 245. This phone number is available 24/7.

##### Information supplémentaire

Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n° 2020/878)

#### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

##### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

###### Règlement (CE) n° 1272/2008

Skin Irrit. 2; H315  
Eye Dam. 1; H318  
Skin Sens. 1; H317  
Aquatic Chronic 2; H411

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

##### 2.2. Éléments d'étiquetage

###### Règlement (CE) n° 1272/2008

###### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

Nérol  
géraniol  
l'acétate de linalyle  
linalol; 3,7-diméthyl-1,6-octadién-3-ol; DL-linalol  
huile de citron  
Pipéronal  
coumarine  
Orange, doux, extrait

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### GYEON Q<sup>2</sup>M Scents - Light Blue

Date de révision: 10.05.2024

Code du produit: GM0065

Page 2 de 15

**Mention** Danger

**d'avertissement:**

**Pictogrammes:**



**Mentions de danger**

H315 Provoque une irritation cutanée.  
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
 H318 Provoque de graves lésions des yeux.  
 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseils de prudence**

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
 P102 Tenir hors de portée des enfants.  
 P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.  
 P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment Eau.  
 P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.  
 P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

### 2.3. Autres dangers

Le mélange contient les suivantes substances remplissant les critères pour les substances PBT énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH: 1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexaméthylindéno[5,6-c]pyrane; galaxolide; (HHCB).

Propriétés perturbant le système endocrinien: géraniole;

1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexaméthylindéno[5,6-c]pyrane; galaxolide; (HHCB).

CAS: 1222-05-5:

La substance est soupçonnée de répondre aux critères PBT. La substance figure sur la liste d'évaluation PBT, mais l'évaluation est encore en cours (ECHA).

La substance figure sur l'une des listes de perturbateurs endocriniens (liste II, homme & Environnement).

CAS: 106-24-1:

Les substances contenues dans le mélange (>0,1%) ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

La substance est suspectée d'avoir des propriétés de perturbation endocrinienne. L'évaluation des propriétés de perturbation endocrinienne est en cours (ECHA).

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

#### Composants pertinents

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
127-51-5	3-méthyl-4-(2,6,6-triméthyl-2-cyclohexène-1-yl)-3-butène-2-one			5 - < 7 %
	204-846-3			
	Aquatic Chronic 2; H411			
34590-94-8	(2-Méthoxyméthyléthoxy)-propanol			5 - < 7 %
	252-104-2			
106-25-2	Nérol			1 - < 3 %
	203-378-7			

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### GYEON Q<sup>2</sup>M Scents - Light Blue

Date de révision: 10.05.2024

Code du produit: GM0065

Page 3 de 15

	Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, Skin Sens. 1B; H315 H318 H317		
106-24-1	géraniol		1 - < 3 %
	203-377-1	603-241-00-5	
	Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, Skin Sens. 1; H315 H318 H317		
115-95-7	l'acétate de linalyle		1 - < 3 %
	204-116-4		
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1B; H315 H319 H317		
65113-99-7	a,β,2,2,3-pentaméthylcyclopent-3-ène-1-butanol		1 - < 3 %
	265-453-0		
	Aquatic Chronic 2; H411		
1222-05-5	1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexaméthylindéno[5,6-c]pyrane; galaxolide; (HHCB)		1 - < 3 %
	214-946-9	603-212-00-7	
	Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H400 H410		
78-70-6	linalol; 3,7-diméthyl-1,6-octadién-3-ol; DL-linalol		1 - < 3 %
	201-134-4	603-235-00-2	
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1B; H315 H319 H317		
8008-56-8	huile de citron		1 - < 3 %
	284-515-8		
	Flam. Liq. 3, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2; H226 H315 H317 H304 H411		
120-57-0	Pipéronal		1 - < 3 %
	204-409-7		
	Skin Sens. 1B; H317		
91-64-5	coumarine		1 - < 3 %
	202-086-7		
	Acute Tox. 4, Skin Sens. 1, Aquatic Chronic 3; H302 H317 H412		
79-77-6	4-(2,6,6-Triméthyl-1-cyclohexén-1-yle)-3-butén-2-one		1 - < 3 %
	201-224-3		
	Aquatic Chronic 2; H411		
8028-48-6	Orange, doux, extrait		1 - < 3 %
	232-433-8		
	Flam. Liq. 3, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2; H226 H315 H317 H304 H411		
121-33-5	vanilline		1 - < 3 %
	204-465-2		
	Eye Irrit. 2; H319		
8000-41-7	Terpinéol		1 - < 3 %
	232-268-1		
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2; H315 H319		
122-99-6	2-phénoxyéthanol		1 - < 3 %
	204-589-7	603-098-00-9	
	Acute Tox. 4, Eye Dam. 1, STOT SE 3; H302 H318 H335		

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

#### Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### GYEON Q<sup>2</sup>M Scents - Light Blue

Date de révision: 10.05.2024

Code du produit: GM0065

Page 4 de 15

106-24-1	203-377-1	géraniol	1 - < 3 %
		dermique: DL50 = > 5000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 3600 mg/kg	
91-64-5	202-086-7	coumarine	1 - < 3 %
		par voie orale: ATE = 500 mg/kg	
122-99-6	204-589-7	2-phénoxyéthanol	1 - < 3 %
		par voie orale: ATE 1394 mg/kg	

#### Information supplémentaire

Le produit ne contient pas de substances répertoriées SVHC >0,1% conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 § 59 (REACH).

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des mesures de premiers secours

#### Indications générales

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

#### Après inhalation

En cas d'accident par inhalation, transporter la victime hors de la zone contaminée et la garder au repos. Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

#### Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

#### Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas de symptômes durables, consulter un ophtalmologiste.

#### Après ingestion

Rincer la bouche abondamment à l'eau. Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). NE PAS faire vomir. Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir les rubriques 2 et 11

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

Sable. Mousse. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Poudre d'extinction. En cas d'incendie important et s'il s'agit de grandes quantités: Jet d'eau pulvérisée. Brouillard d'eau.

#### Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

### 5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

#### Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### GYEON Q<sup>2</sup>M Scents - Light Blue

Date de révision: 10.05.2024

Code du produit: GM0065

Page 5 de 15

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

##### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

###### **Remarques générales**

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

###### **Pour les non-secouristes**

Utiliser un équipement de protection individuelle (voir rubrique 8).

###### **Pour les secouristes**

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

##### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Éliminer immédiatement les fuites. Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution). Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. Si nécessaire, informer les autorités compétentes conformément à la réglementation en vigueur.

##### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

###### **Pour la rétention**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la rubrique Elimination.

###### **Pour le nettoyage**

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

##### **6.4. Référence à d'autres rubriques**

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

#### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

##### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

###### **Consignes pour une manipulation sans danger**

Porter un vêtement de protection approprié. (Voir rubrique 8.)

###### **Préventions des incendies et explosion**

Mesures usuelles de la prévention d'incendie.

###### **Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail**

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

###### **Information supplémentaire**

Mesures générales de protection et d'hygiène: Voir rubrique 8.

##### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**

###### **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé. Utiliser uniquement des récipients autorisés pour le produit.

S'assurer que d'éventuelles fuites pourront être collectées (p.ex. dans des cuvettes ou bouteilles).

###### **Conseils pour le stockage en commun**

Ne pas stocker ensemble avec: Matières explosives. Solides comburants (oxydants). Liquides oxydants. Matières radioactives. Matières infectieuses. Aliments pour humains et animaux.

###### **Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

Maintenir l'emballage au sec et bien fermé pour éviter une contamination et l'absorption d'humidité.

Température de stockage conseillée : 20 °C

Protéger contre: gel. Radiations UV/rayonnement solaire. forte chaleur. Humidité

##### **7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### GYEON Q<sup>2</sup>M Scents - Light Blue

Date de révision: 10.05.2024

Code du produit: GM0065

Page 6 de 15

Voir rubrique 1.

#### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

##### 8.1. Paramètres de contrôle

###### Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Noms des agents	ppm	mg/m <sup>3</sup>	F/m <sup>3</sup>	Catégorie	Origine
64-17-5	Alcool éthylique	1000	1907		8 h	
34590-94-8	Dipropylèneglycolmonométhyléther	50	308		8 h	

##### 8.2. Contrôles de l'exposition



###### Contrôles techniques appropriés

Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection personnelle.

Assurer une aération suffisante.

###### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

###### Protection des yeux/du visage

Portez des lunettes de sécurité ou de lunettes de protection contre les substances chimiques (en cas de risque de projection) EN ISO 16321-1:2022

###### Protection des mains

En cas de contact prolongé ou répété avec la peau :

Porter des gants appropriés.

Matériau approprié:

FKM (caoutchouc fluoré). - Epaisseur du matériau des gants: 0,4 mm

temps de résistance à la perforation: >= 8 h

Caoutchouc butyle. - Epaisseur du matériau des gants: 0,5 mm

temps de résistance à la perforation: >= 8 h

CR (polychloroprènes, Caoutchouc chloroprène). - Epaisseur du matériau des gants: 0,5 mm

temps de résistance à la perforation: >= 8 h

NBR (Caoutchouc nitrile). - Epaisseur du matériau des gants: 0,35 mm

temps de résistance à la perforation: >= 8 h

PVC (Chlorure de polyvinyle). - Epaisseur du matériau des gants: 0,5 mm

temps de résistance à la perforation: >= 8 h

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 2016/425 et au standard EN 374 qui en dérive.

Avant l'emploi, vérifier l'étanchéité / la perméabilité. Si les gants doivent être réutilisés, les nettoyer avant de les retirer et les conserver dans un endroit bien ventilé.

###### Protection de la peau

Protection du corps appropriée: Blouse de laboratoire.

###### Protection respiratoire

Le port d'un masque respiratoire protecteur n'est pas nécessaire si l'utilisation s'effectue conformément aux règles et dans des conditions normales.

Une protection respiratoire est nécessaire lors de:

-dépassement de la valeur limite

-Ventilation insuffisante et formation d'aérosol ou de nébulosité

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### GYEON Q<sup>2</sup>M Scents - Light Blue

Date de révision: 10.05.2024

Code du produit: GM0065

Page 7 de 15

Appareil de protection respiratoire approprié : appareil avec filtre à particules (EN 143). Type: P1-3  
 Demi-masque ou quart de masque: concentration maximale pour substances avec des valeurs limites: filtre P1 jusqu'à max. 4 fois la VLE; filtre P2 jusqu'à 10 fois la VLE; filtre P3 jusqu'à max. 30 fois la VLE.  
 La classe des filtres de protection respiratoire doit absolument être adaptée à la concentration max. du polluant (gaz/vapeur/aérosol/particules) pouvant être produit. En cas de dépassement, il faut utiliser des appareils indépendants!

#### Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	liquide	
Couleur:	transparent	
Seuil olfactif:	non déterminé	
Point de fusion/point de congélation:		non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:		90 °C
Inflammabilité:		non déterminé
Limite inférieure d'explosivité:		non déterminé
Limite supérieure d'explosivité:		non déterminé
Point d'éclair:		64 °C
Température d'auto-inflammation:		non déterminé
Température de décomposition:		négligeable
pH-Valeur:		5-8
Viscosité cinématique:		non déterminé
Hydrosolubilité:		non déterminé
Solubilité dans d'autres solvants		
non déterminé		
La vitesse de dissolution:		négligeable
Coefficient de partage n-octanol/eau:		négligeable
La stabilité de la dispersion:		négligeable
Pression de vapeur:		non déterminé
Densité:		non déterminé
Densité apparente:		négligeable
Densité de vapeur relative:		non déterminé
Caractéristiques des particules:		négligeable

#### 9.2. Autres informations

##### Informations concernant les classes de danger physique

Dangers d'explosion	
aucune/aucun	
Combustion entretenue:	Aucune donnée disponible
Température d'inflammation spontanée	
solide:	non déterminé
gaz:	non déterminé
Propriétés comburantes	
aucune/aucun	

##### Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation:	non déterminé
Épreuve de séparation du solvant:	non déterminé
Teneur en solvant:	non déterminé
Teneur en corps solides:	non déterminé
Point de sublimation:	négligeable

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### GYEON Q<sup>2</sup>M Scents - Light Blue

Date de révision: 10.05.2024

Code du produit: GM0065

Page 8 de 15

Point de ramollissement:	négligeable
Point d'écoulement:	négligeable
Viscosité dynamique:	non déterminé
Durée d'écoulement:	non déterminé

#### Information supplémentaire

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.  
Voir rubrique 10.5.

### 10.4. Conditions à éviter

Protéger contre: Radiations UV/rayonnement solaire. forte chaleur.

### 10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter: Agents oxydants, fortes. Agents réducteurs, fortes.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas si utilisé dans les conditions prévues.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

#### Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Aucune information disponible.

#### Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### ETAmél calculé

ATE (orale) > 5000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
106-24-1	géraniol				
	orale	DL50 3600 mg/kg	Rat	Dossier REACH	
	cutanée	DL50 > 5000 mg/kg	Lapin	Dossier REACH	
91-64-5	coumarine				
	orale	ATE 500 mg/kg			
122-99-6	2-phénoxyéthanol				
	orale	ATE 1394 mg/kg			

#### Irritation et corrosivité

Corrosion/irritation cutanée: Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Provoque de graves lésions des yeux.



## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### GYEON Q<sup>2</sup>M Scents - Light Blue

Date de révision: 10.05.2024

Code du produit: GM0065

Page 9 de 15

#### Effets sensibilisants

Peut provoquer une allergie cutanée. (Nérol; géranol; l'acétate de linalyle; linalol; 3,7-diméthyl-1,6-octadién-3-ol; DL-linalol; huile de citron; Pipéronal; coumarine; Orange, doux, extrait)

#### Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Mutagenicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### 11.2. Informations sur les autres dangers

#### Propriétés perturbant le système endocrinien

Propriétés perturbant le système endocrinien: géranol;

1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexaméthylindéno[5,6-c]pyrane; galaxolide; (HHCB).

CAS: 1222-05-5:

La substance figure sur l'une des listes de perturbateurs endocriniens (liste II).

CAS: 106-24-1:

La substance est suspectée d'avoir des propriétés de perturbation endocrinienne. L'évaluation des propriétés de perturbation endocrinienne est en cours (ECHA).

#### Autres informations

Aucune donnée disponible.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
106-24-1	géranol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 ~ 22 mg/l	96 h	Danio rerio	Dossier REACH	OECD Guideline 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 13,1 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus	Dossier REACH	OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 10,8 mg/l	48 h	Daphnia magna	Dossier REACH	OECD Guideline 202
	Toxicité bactérielle aiguë	CE50 70 mg/l ( )	0,5 h	Boue activée	Dossier REACH	OECD Guideline 209
122-99-6	2-phénoxyéthanol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 220 - 460 mg/l	96 h	Leuciscus idus	Dossier REACH	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 443 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus	Dossier REACH	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 488 mg/l	48 h	Daphnia magna	Dossier REACH	
	Toxicité pour les poissons	NOEC 23 mg/l	34 d	Pimephales promelas	Dossier REACH	

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### GYEON Q<sup>2</sup>M Scents - Light Blue

Date de révision: 10.05.2024

Code du produit: GM0065

Page 10 de 15

	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l	9,43	21 d	Daphnia magna	Dossier REACH	
--	-----------------------------	-----------	------	------	---------------	---------------	--

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

N° CAS	Substance		Méthode	Valeur	d	Source
		Évaluation				
106-24-1	géraniol		OECD 301A / ISO 7827 / CEE 92/69 annexe V, C.4-A	90 - 100 %	3	Dossier REACH
		Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).				
122-99-6	2-phénoxyéthanol		OCDE 301F / ISO 9408 / EEC 92/69/IV, C.4-D	90%	28	Dossier REACH
		Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).				

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

#### Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
106-24-1	géraniol	2,6
122-99-6	2-phénoxyéthanol	1,2

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le mélange contient les suivantes substances remplissant les critères pour les substances PBT énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH: 1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexaméthylindéno[5,6-c]pyrane; galaxolide; (HHCB).

La substance est soupçonnée de répondre aux critères PBT. La substance figure sur la liste d'évaluation PBT, mais l'évaluation est encore en cours (ECHA).

La conclusion précédente s'applique aux substances contenues dans le produit à partir de 0,1 %.

#### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Propriétés perturbant le système endocrinien: géraniol;

1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexaméthylindéno[5,6-c]pyrane; galaxolide; (HHCB).

CAS: 1222-05-5:

La substance figure sur l'une des listes de perturbateurs endocriniens (liste II).

CAS: 106-24-1:

La substance est suspectée d'avoir des propriétés de perturbation endocrinienne. L'évaluation des propriétés de perturbation endocrinienne est en cours (ECHA).

La conclusion précédente s'applique aux substances contenues dans le produit à partir de 0,1 %.

#### 12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

#### Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

##### Recommandations d'élimination

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent. Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

Liste de propositions pour les codes/désignations des déchets selon le CED :

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### GYEON Q<sup>2</sup>M Scents - Light Blue

Date de révision: 10.05.2024

Code du produit: GM0065

Page 11 de 15

#### Code d'élimination des déchets - Produit

160305 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; loupés de fabrication et produits non utilisés; déchets d'origine organique contenant des substances dangereuses; déchet dangereux

#### Code d'élimination des déchets - Résidus

160305 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; loupés de fabrication et produits non utilisés; déchets d'origine organique contenant des substances dangereuses; déchet dangereux

#### Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés

150110 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus; déchet dangereux

#### L'élimination des emballages contaminés

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### Transport terrestre (ADR/RID)

#### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

UN 3082

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

(3-méthyl-4-(2,6,6-triméthyl-2-cyclohexène-1-yl)-3-butène-2-one)

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

9

#### 14.4. Groupe d'emballage:

III

Étiquettes:

9



Code de classement:

M6

Dispositions spéciales:

274 335 375 601

Quantité limitée (LQ):

5 L

Quantité exceptée:

E1

Catégorie de transport:

3

N° danger:

90

Code de restriction concernant les tunnels:

-

### Transport fluvial (ADN)

#### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

UN 3082

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

(3-méthyl-4-(2,6,6-triméthyl-2-cyclohexène-1-yl)-3-butène-2-one)

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

9

#### 14.4. Groupe d'emballage:

III

Étiquettes:

9



Code de classement:

M6

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### GYEON Q<sup>2</sup>M Scents - Light Blue

Date de révision: 10.05.2024

Code du produit: GM0065

Page 12 de 15

Dispositions spéciales: 274 335 375 601  
 Quantité limitée (LQ): 5 L  
 Quantité exceptée: E1

#### Transport maritime (IMDG)

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:** UN 3082  
**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (3-methyl-4-(2,6,6-trimethyl-2-cyclohexen-1-yl)-3-buten-2-one)  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 9  
**14.4. Groupe d'emballage:** III  
 Étiquettes: 9



Marine polluant: YES  
 Dispositions spéciales: 274, 335, 969  
 Quantité limitée (LQ): 5 L  
 Quantité exceptée: E1  
 EmS: F-A, S-F

#### Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:** UN 3082  
**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (3-methyl-4-(2,6,6-trimethyl-2-cyclohexen-1-yl)-3-buten-2-one)  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 9  
**14.4. Groupe d'emballage:** III  
 Étiquettes: 9



Dispositions spéciales: A97 A158 A197 A215  
 Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 30 kg G  
 Passenger LQ: Y964  
 Quantité exceptée: E1  
 IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 964  
 IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 450 L  
 IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 964  
 IATA-Quantité maximale (cargo): 450 L

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Oui



Matières dangereuses: 3-methyl-4-(2,6,6-trimethyl-2-cyclohexen-1-yl)-3-buten-2-one

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les rubriques 6 - 8

#### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

négligeable

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### GYEON Q<sup>2</sup>M Scents - Light Blue

Date de révision: 10.05.2024

Code du produit: GM0065

Page 13 de 15

#### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

##### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

###### Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 40, Inscription 75

Directive 2010/75/UE sur les émissions industrielles: non déterminé

Directive 2004/42/CE relative à COV dans les vernis et peintures: non déterminé

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III): E2 Danger pour l'environnement aquatique

###### Information supplémentaire

Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n° 2020/878)

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

REACH 1907/2006 annexe XVII No (mélange): 3

###### Législation nationale

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Classe risque aquatique (D): 2 - présente un danger pour l'eau

##### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Les substances suivantes dans ce mélange ont fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité:

#### RUBRIQUE 16: Autres informations

###### Modifications

Rev. 1,0; Première publication: 10.05.2024

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### GYEON Q<sup>2</sup>M Scents - Light Blue

Date de révision: 10.05.2024

Code du produit: GM0065

Page 14 de 15

#### Abréviations et acronymes

Flam. Liq: Liquides inflammables  
 Acute Tox: Toxicité aiguë  
 Asp. Tox: Danger par aspiration  
 Skin Irrit: Irritation cutanée  
 Eye Dam: Lésions oculaires graves  
 Eye Irrit: Irritation oculaire  
 Skin Sens: Sensibilisation cutanée  
 STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique  
 Aquatic Acute: Danger aigu pour le milieu aquatique  
 Aquatic Chronic: Danger chronique pour le milieu aquatique  
 ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route  
 CAS: Chemical Abstracts Service  
 CLP: Classification, Labelling and Packaging of substances and mixtures  
 DNEL: Derived No Effect Level  
 d: day(s)  
 EINECS: European INventory of Existing Commercial chemical Substances  
 ELINCS: European List of Notified Chemical Substances  
 ECHA: European Chemicals Agency  
 EWC: European Waste Catalogue  
 IARC: INTERNATIONAL AGENCY FOR RESEARCH ON CANCER  
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
 IATA: International Air Transport Association  
 IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)  
 ICAO: International Civil Aviation Organization  
 ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)  
 GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals  
 GefStoffV: Gefahrstoffverordnung (Ordinance on Hazardous Substances, Germany)  
 h: hour  
 LOAEL: Lowest observed adverse effect level  
 LOAEC: Lowest observed adverse effect concentration  
 LC50: Lethal concentration, 50 percent  
 LD50: Lethal dose, 50 percent  
 NOAEL: No observed adverse effect level  
 NOAEC: No observed adverse effect concentration  
 NLP: No-Longer Polymers  
 N/A: not applicable  
 OECD/OCDE: Organisation for Economic Co-operation and Development/Organisation de coopération et de développement économiques  
 PNEC: predicted no effect concentration  
 PBT: Persistent bioaccumulative toxic  
 RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer (Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail )  
 REACH: Registration, Evaluation, Authorisation of Chemicals  
 SVHC: substance of very high concern  
 TRGS : Règles techniques pour les substances dangereuses  
 NU : Nations Unies  
 VOC: Volatile Organic Compounds

#### Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Skin Irrit. 2; H315	Méthode de calcul
Eye Dam. 1; H318	Méthode de calcul
Skin Sens. 1; H317	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 2; H411	Méthode de calcul

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### GYEON Q<sup>2</sup>M Scents - Light Blue

Date de révision: 10.05.2024

Code du produit: GM0065

Page 15 de 15

#### Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

*(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*